

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « **RÈGLEMENT #245-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 234-23 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES ET RENCONTRES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE** » a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse [info@mrcbeaucecentre.ca](mailto:info@mrcbeaucecentre.ca) ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107<sup>e</sup> rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

**Donné à Beauceville ce 17<sup>e</sup> jour de décembre, deux mille vingt-quatre.**



Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier